



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 29 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze et le vingt neuf du mois d'avril, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

M. Yves MATHIS, directeur de cabinet du Préfet,
Lieutenant colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,
M. Vincent LELONG, payeur départemental,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation,
Méd LCL Thierry MICHEL, représentant de médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER,
M. Éric PUJOL, Le Haut Dadou,
M. Francis SALABERT, Maire de Lescure d'Albigeois,
Mme Ludivine PAYA DELMON, Adjointe Maire de Rabastens.

Présents :

Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, André FABRE, Éric GUILLAUMIN, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND, Philippe GONZALEZ, Jacques THOUROUDE, Marc COUSINIE.
Mmes Éva GERAUD, Florence BELOU, Sylvie BIBAL-DIOGO, Françoise BARDOU, Michèle VINCENT.

Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, CNE Jean-Jacques DARGET, SCH Julien DURAND, CNE Mohamed BOURAHLA, 1CL Léo THIEL (suppléant de CPL Julien ESTIVALS).

Absents excusés :

M. Michel FRANQUES.
Mmes Nathalie BORGHESE, Martine COURVEILLE.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 15/ pouvoirs : 0/ votants : 15.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 6 / présents : 6.

Date de la convocation : 17 avril 2015.

~~~~~  
**RAPPORT N°024/CA - 04/15**

**OBJET : Indemnités de fonction du président et des vice-présidents**

Conformément aux dispositions de l'article L.1424-27 du code général des collectivités territoriales, le président et les vice-présidents peuvent bénéficier d'une indemnité pour l'exercice de leurs fonctions.

Le montant maximal est fixé par référence au barème prévu, en fonction de la population du département pour les indemnités des conseillers généraux par l'article L.3123-16 du code général des collectivités territoriales, dans la limite de 50 % pour le président et de 25 % pour les vice-présidents.

Pour les départements de 250.000 à moins de 500.000 habitants, l'indemnité de fonction brute mensuelle des conseillers départementaux au 1<sup>er</sup> juillet 2014 est de 1.900,74 €.

.../...

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98  
**Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

*Acquitté en PREFECTURE le 13/05/2015*

Par délibération du 2 juillet 2008, du 16 mai 2011 et du 04 juillet 2014, le conseil d'administration a décidé de :

- voter une indemnité de fonction du président au taux de 50 % ;
- voter une indemnité de fonction aux 3 vice-présidents au taux de 15 %.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de reconduire ces dispositions pour la présente mandature ;
- d'autoriser la revalorisation de ces indemnités lors de chaque réévaluation de l'indemnité brute mensuelle des conseillers départementaux.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,  
Michel BENOIT

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

Date de publication : 15/05/2015

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

***Acquitté en PREFECTURE le 13/05/2015***